

# Le pouvoir improvisé ? Pourpre impériale et diadème des usurpateurs dans l'Antiquité tardive

Maxime Emion

Résumé : Les sources littéraires de l'Antiquité tardive, essentiellement au IV<sup>e</sup> siècle, reprennent souvent le motif de l'improvisation de la pourpre et du diadème, insignes du pouvoir impérial, lors de l'élévation au pouvoir des usurpateurs. Au-delà des réalités matérielles, ce thème s'inscrit surtout dans des discours qui assimilent *a posteriori* l'usurpateur au tyran, en le présentant comme un acteur déguisé. Par ailleurs, les usurpateurs eux-mêmes cherchent à donner du sens à leurs *regalia*, en mettant en avant leur caractère légitime. Ces objets, véritables outils de communication politique, peuvent ainsi insérer l'aspirant empereur dans le collège impérial. La remise des *regalia* au vainqueur, de gré ou de force, parachève la défaite, et constitue un dernier acte de communication entre empereurs rivaux.

Abstract: According to literary sources, many usurpers of Late Antiquity, especially in the 4<sup>th</sup> century, resorted to improvised purple cloak and diadem as emblems of imperial power. This literary theme essentially relates to post eventum discourses amalgamating usurper and tyrannus, by showing him as a disguised actor. On the other hand, would-be emperors themselves tried to give a legitimate meaning to their emblems of power, in order to be accepted as co-rulers. Regalia thus appeared as genuine political communication tools. The demise of the purple and diadem, willingly or forcefully, signified defeat, and should be seen as a last act of communication between rival emperors.

Mots-clés : Antiquité tardive ; Usurpation ; *Regalia* ; Communication politique.

Keywords: Late Antiquity ; Usurpation ; *Regalia* ; Political communication.

## L'usurpation, problèmes de définition

Sous le règne de Dioclétien, sans doute en 303, un certain Eugenios, commandant d'une unité militaire de Séleucie, fut proclamé empereur par ses compagnons d'armes, qui prirent dans un temple la robe de pourpre portée par la statue d'une divinité pour l'en revêtir. Drapé de ces atours impériaux improvisés, Eugenios voulut s'installer à Antioche où il fut massacré par les habitants pendant la nuit<sup>1</sup>. L'Antiquité tardive compte bon nombre d'individus ayant suivi, comme Eugenios, avec plus ou moins de succès, la voie de l'usurpation. Ce phénomène, endémique au III<sup>e</sup> siècle et qui reste bien présent, surtout en Occident, au IV<sup>e</sup> siècle, a été bien étudié par les historiens allemands qui ont mis en évidence ses mécanismes<sup>2</sup>. Mais l'usurpation reste une catégorie problématique. Le mot a une

---

<sup>1</sup> LIBANIOS, *Discours*, dans *Libanii Opera*, éd. Richard FOERSTER, Leipzig, Teubner, 1903-1927, XI, 158-162 ; XIX, 45-6 ; XX, 18-20. Sauf mention contraire, les références aux sources antiques renvoient aux collections d'usage (Collection des Universités de France, Sources Chrétiennes).

<sup>2</sup> Egon FLAIG, *Den Kaiser Herausfordern : die usurpation im Römischen Reich*, Francfort-sur-le-Main, Campus Verlag, 1992 (pour le Haut-Empire) ; Stephan ELBERN, *Usurpationen im spätrömischen Reich*, Bonn, R. Habelt, 1984 ; *Usurpationen in der Spätantike*, dir. F. PASCHOUD et J. SZIDAT, Stuttgart, F. Steiner, 1997 ; Joachim SZIDAT, *Usurpator tanti nominis : Kaiser und Usurpator in der Spätantike, 337-476 n. Chr.* Wiesbaden, F. Steiner, 2010.

connotation péjorative, s'opposant à un pouvoir considéré comme légitime : les personnages que nous désignons sous ce vocable sont souvent ceux que les sources antiques appellent des tyrans<sup>3</sup>. On ne peut toutefois employer ces deux termes dans un sens identique, puisque des empereurs « légitimes » sont également appelés tyrans à partir du moment où ils ont été vaincus (Licinius). D'autres comme Constantin ou Julien ne sont que des usurpateurs plus talentueux ou chanceux que les autres, qui cessent d'être des usurpateurs à partir du moment où leur légitimité n'est plus contestée - c'est-à-dire lorsqu'ils n'ont plus d'adversaires<sup>4</sup>. Dans l'idéal, il faudrait donc privilégier le terme plus neutre de « Gegen Kaiser », « contre-empereur », employé par les historiens allemands, ou parler de « coup d'État » plutôt que d'usurpation<sup>5</sup>. Par commodité néanmoins, nous continuerons à employer régulièrement les termes d'usurpateur et d'usurpation, mais en gardant à l'esprit cette définition large : il s'agit de l'élévation au pouvoir d'un individu sans l'accord d'un empereur déjà en place. Avant de songer à l'Empire dans son intégralité, l'usurpateur de l'Antiquité tardive cherchait avant tout à se faire reconnaître par ses pairs.

## Pourpre et diadème

Les insignes du pouvoir impérial sont bien connus<sup>6</sup>. La pourpre, depuis longtemps symbole de pouvoir, est de plus en plus sacralisée et étroitement attachée au pouvoir impérial dans l'Antiquité tardive. Le rituel de l'*adoratio*, au cœur de la vie de cour à partir du règne de Dioclétien, qui permet à l'empereur d'exprimer sa faveur à quelques privilégiés autorisés à l'approcher selon un ordre des dignités de plus en plus hiérarchisé, cristallise parfaitement ce phénomène<sup>7</sup>. S'approprier la pourpre était un crime de lèse-majesté. Ammien Marcellin rapporte de nombreux incidents impliquant de faux manteaux de pourpre vers 354-355, débouchant sur des procès iniques<sup>8</sup>. Ces épisodes permettent d'opposer les portraits d'un Gallus cruel et d'un Constance II paranoïaque à celui d'un Julien qui se montre magnanime dans une situation similaire<sup>9</sup>. La législation révèle par ailleurs un durcissement progressif des

---

<sup>3</sup> Le concept wébérien de légitimité est problématique pour l'histoire impériale, comme le rappelle Alan WARDMAN, « Usurpers and internal conflicts in the fourth century AD », *Historia*, 33, 1984, p. 220-237, en part. p. 225. Néanmoins, les évolutions dans les conceptions du pouvoir impérial (Frank KOLB, *Herrscherideologie in der Spätantike*, Berlin, Akademie Verlag, 2001), notamment la généralisation de la collégialité impliquant une reconnaissance du nouvel empereur par ses pairs, le rendent plus adapté pour l'Antiquité tardive que pour les siècles qui précèdent.

<sup>4</sup> Mark HUMPHRIES, « From Usurper to Emperor: The Politics of Legitimation in the Age of Constantine », *Journal of Late Antiquity*, 1/1, 2008, p. 82-100.

<sup>5</sup> Yann LE BOHEC, « L'usurpation au IV<sup>e</sup> siècle : le risque de l'exclusion », dans *Les exclus dans l'Antiquité*, dir. C. WOLFF, Paris, De Boccard, 2007, p. 95-105 ; J. SZIDAT (*op. cit.* n. 2), p. 17-24.

<sup>6</sup> Andreas ALFÖLDI, « Insignien und Tracht der Römischen Kaiser », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung*, 50, 1935, p. 1-171.

<sup>7</sup> William T. AVERY, « The *adoratio purpurae* and the importance of the Imperial Purple in the fourth century », *Memoirs of the American Academy in Rome*, 16, 1940, p. 66-80 ; Reinhold MEYER, *History of Purple as a Status Symbol in Antiquity*, Bruxelles, Latomus, 1970 ; Gerhard STEIGERWALD, « Das kaiserliche Purpurprivileg in spätrömischer und frühbyzantinischer Zeit », *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 33, 1990, p. 209-239.

<sup>8</sup> AMMIEN MARCELLIN, *Histoire* [désormais AMM.], éd. et trad. Jacques FONTAINE *et al.* Paris, Les Belles Lettres, 1978-1999, XIV, 7, 20 et XIV, 9, 7 (manteau teint clandestinement à Tyr) ; XVI, 8, 8 (nappe aux bords de pourpre en Aquitaine) ; XVI, 8, 4 (pourpre volée dans le tombeau de Dioclétien).

<sup>9</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XXII, 9, 10-11.

mesures réservant l'usage de la pourpre aux empereurs, sa production relevant des compétences du comte des Largesses sacrées – il est d'ailleurs significatif que, parmi les complices de l'usurpateur Magnence, on compte un de ces hauts fonctionnaires, Marcellinus, qui a pu aider l'usurpateur à se procurer un véritable vêtement de pourpre<sup>10</sup>. Jusqu'aux Valentinieniens, seuls les manteaux militaires (chlamyde et *paludamentum*) de pourpre étaient réservés à l'empereur ; dans les années 380, l'empereur se réserve certains types de teintures (notamment la pourpre de Tyr) ; enfin en 393/5, la contrefaçon est interdite<sup>11</sup>. Quant au diadème, même si des précédents ont pu exister au III<sup>e</sup> siècle, son port n'est associé systématiquement à la fonction impériale qu'à partir du règne de Constantin. Il est réservé aux Augustes, les simples Césars n'en portant pas<sup>12</sup>. Il était, d'après les monnaies, constitué de perles et de pierreries, et on peut supposer que les orfèvres palatins jouaient un rôle important dans leur production<sup>13</sup>. On ne pouvait donc plus concevoir dans l'Antiquité tardive un empereur sans pourpre ni diadème - même si d'autres insignes fastueux contribuaient à l'apparat impérial, ce qu'est venu éclairer la récente découverte, sur le Palatin, de fragments de sceptre (verre et orichalque) et de pointes de lances attribués à Maxence<sup>14</sup>. Dès lors, d'après Orose, « personne ne s'empare de la tyrannie et ne prend les armes au grand jour, si ce n'est rapidement, après avoir mûri son projet en secret, le succès tenant à apparaître revêtu du diadème et de la pourpre avant d'être découvert »<sup>15</sup>. Mais il était difficile et dangereux de se procurer ces *regalia*. Un riche dossier littéraire (Ammien Marcellin, les *Panegyriques latins*, Eusèbe de Césarée, Lactance, Zosime...) livre pour le IV<sup>e</sup> siècle, de la Tétrarchie au règne d'Honorius, de nombreux récits de coups d'État au cours desquels la nature, régulièrement improvisée, des *regalia* des usurpateurs, semble avoir revêtu une certaine importance<sup>16</sup>. Si ces textes nous éclairent sur des réalités matérielles, ils doivent surtout être analysés dans une perspective d'histoire des représentations et des discours politiques. Ils invitent à s'interroger sur la place des *regalia* dans la construction de l'image des usurpateurs

<sup>10</sup> Comme le remarque Ignazio TANTILLO, « Insegne e legittimazione nell'impero romano » dans *I segni del potere. Realtà e immaginario della sovranità nella Roma imperiale*, dir. C. PANELLA, Bari, Edipuglia, 2011, p. 13-24, en part. p. 17 note 31.

<sup>11</sup> Roland DELMAIRE, *Largesses sacrées et res priuata. L'aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1989, p. 455-464, renvoyant aux sources juridiques.

<sup>12</sup> Diadème avant le règne de Constantin : A. ALFÖLDI (art. cit. n. 6), p. 145-150. Signe du pouvoir impérial dans l'Antiquité tardive, F. KOLB, (*op. cit.* n. 3), p. 75-79.

<sup>13</sup> R. DELMAIRE (*op. cit.* n. 11), p. 466-467 et p. 487.

<sup>14</sup> *I segni del potere. Realtà e immaginario della sovranità nella Roma imperiale*, dir. C. PANELLA, Bari, Edipuglia, 2011.

<sup>15</sup> OROSE, *Histoire contre les païens*, éd. et trad. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Les Belles Lettres, 1990-1991, VII, 40, 6 : *nam tyrannidem nemo nisi celeriter maturatam secreta inuadit, et publice armat, cuius summa est, assumpto diademate ac purpura, uideri antequam sciri.*

<sup>16</sup> Nous entendons par là les mentions de *regalia* improvisés, ainsi que celles de transfert de *regalia* entre empereurs légitimes et usurpateurs. Nous excluons les références génériques du type « untel prit la pourpre et/ou le diadème ». Pour un point de départ, S. ELBERN (*op. cit.* n. 2), p. 76-78 et J. SZIDAT (*op. cit.* n. 2), p. 247-249. Des épisodes similaires sont placés par l'*Histoire Auguste* au III<sup>e</sup> siècle, mais on sait le jeu d'intertextualité auquel se livrait l'auteur de ce recueil de l'époque théodosienne : ces épisodes marqués par les codes littéraires du IV<sup>e</sup> siècle ne prennent sens que dans le contexte tardif de sacralisation de la pourpre. Ronald SYME, *Ammianus and the Historia Augusta*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 53-59 ; François PASCHOU, « Le tyran fantasmé : variations de l'*Histoire Auguste* sur le thème de l'usurpation », dans *Usurpationen in der Spätantike*, (*op. cit.* n. 2), p. 87-98 ; Agnès MOLINIER-ARBO, « Notes sur la pourpre dans l'*Histoire Auguste* », dans *Autour de Lactance. Hommages à Pierre Monat*, dir. J.-Y. GUILLAUMIN et S. RATTI, Besançon, Université de Franche-Comté, 2003, p. 301-314.

- par leurs adversaires, mais aussi par eux-mêmes ; il s'agira également de voir comment ces attributs constituent des éléments du dialogue établi entre les empereurs rivaux.

## Le tyran déguisé

Les alternatives déployées par les usurpateurs sont nombreuses. Prendre la pourpre des statues, comme l'avait fait Eugenios, ne semble pas déshonorant en soi, d'autant plus que l'empereur du IV<sup>e</sup> siècle adopte des caractéristiques statuariques par son attitude hiératique<sup>17</sup>. Ce n'est toutefois qu'un ersatz parmi d'autres. Ainsi, d'après Ammien Marcellin, la pourpre de Silvanus était improvisée à partir de morceaux d'étendards militaires<sup>18</sup>. Julien, dans ses discours à Constance, prétend en revanche que Silvanus s'était vêtu d'une robe de femme<sup>19</sup>. Le travestissement de l'usurpateur met en cause sa *uirtus*<sup>20</sup>. Plus largement, on retrouve l'idée de déguisement, par exemple à propos de Vétranion<sup>21</sup>. Chez Ammien Marcellin, Procope, vêtu d'une tunique brodée de fil d'or, avec un lambeau d'étoffe pourpre et des chaussures de la même teinte pour faire bonne mesure, est comparé à un acteur de théâtre<sup>22</sup>. L'image est particulièrement significative, car le théâtre est un espace de tromperie et d'illusion par excellence : un passage de l'*Histoire Auguste* évoque ainsi avec dédain le tragédien portant « en guise de robe à traîne de scène, le vêtement d'or et de pourpre de sa grand-mère »<sup>23</sup>. La remise même de la pourpre à un usurpateur peut prendre un caractère parodique : d'après l'*Histoire Auguste*, Proculus aurait été drapé de pourpre après avoir gagné au « jeu des

---

<sup>17</sup> Prise de pourpre sur une statue : *Histoire Auguste* [désormais HA], éd. et trad. André CHASTAGNOL, Paris, Robert Laffont, 1994, *Prob.* X, 5 ; attitude hiératique de l'empereur : AMM. (éd. cit. n. 8), XVI, 10, 9 (Constance à Rome).

<sup>18</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XV, 5, 16. L'*Histoire Auguste* attribue une pratique similaire aux Gordiens en 238, HA (éd. cit. n.17), *Gord.* VIII, 3-4. On a découvert dans des fortins égyptiens des fragments de tissus teints en pourpre véritable, Dominique CARDON *et al.* « Aperçus sur l'art de la teinture en Égypte romaine : analyses de colorants textiles des *praesidia* du désert oriental », *Antiquité Tardive*, 12, 2004, p. 101-112. Si de modestes soldats du désert pouvaient se procurer de tels tissus, il en était sans doute de même pour les généraux susceptibles d'usurper.

<sup>19</sup> JULIEN, *Discours* [désormais JUL. *Or.*], éd. et trad. Joseph BIDEZ, Paris, Les Belles Lettres, 1932, I, 48 C ; II, 98 D.

<sup>20</sup> Dans l'*Histoire Auguste*, les usurpateurs du III<sup>e</sup> siècle se revêtent également de tenues féminines [HA (éd. cit. n. 17), *Quadr. Tyr.* IX, 3 : robe d'une statue de Vénus], motif inversé de manière intéressante à propos de Zénobie, qui porte la pourpre comme un homme [HA (éd. cit. n. 17), *Tr. Tyr.* XXX, 1 et 14]. Le caractère viril de Zénobie permet de mieux faire ressortir la pusillanimité de Gallien. Bien qu'il n'ait jamais véritablement usurpé la pourpre, Rufin fut l'objet d'attaques virulentes suivant le même modèle : CLAUDIEN, *Poèmes politiques*, éd. et trad. Jean-Louis CHARLET, Paris, Les Belles Lettres, 2000, *Contre Rufin*, II, 345 (vêtu de pourpre, avec un collier féminin autour du cou). Le thème du déguisement est exploité d'une autre manière lorsque l'on retrouve Rufin accoutré en barbare, vêtu de peaux de bêtes (*Ibid.* II, 73-85).

<sup>21</sup> JUL. *Or.* (éd. cit. n. 19), II, 77 C.

<sup>22</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XXVI, 6, 15. L'image vient de THEMISTIOS, *Discours*, éd. Glanville DOWNEY et Albert F. NORMAN, Leipzig, Teubner, 1965-1974, VII, 91 a et c, et se retrouve chez ZOSIME, *Histoire Nouvelle* [désormais ZOS.], éd. et trad. François PASCHOU, Paris, Les Belles Lettres, 1971-1989, IV, 5, 5. Cf. Guy SABBAH, *La méthode d'Ammien Marcellin*, Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 362-363.

<sup>23</sup> HA (éd. cit. n. 17), *Car.* XX, 4-5. Violaine MALINEAU, « Les éléments du costume de théâtre dans l'Antiquité tardive », dans *Costume et société dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. C. DELATTRE, Paris, Picard, 2003, p. 153-168.

brigands »<sup>24</sup>. D'autres usurpateurs revêtent la pourpre avant même leur acclamation, et apparaissent soudainement pour forcer le destin<sup>25</sup>. C'est notamment le cas de Magnence, qui s'éclipse au cours d'un banquet pour revenir vêtu de la pourpre : au lieu d'avoir lieu sur une tribune, comme le voudrait l'usage, la *mutatio uestis* a lieu dans les coulisses<sup>26</sup>. Il s'agit d'opposer le tyran autoproclamé au bon empereur qui fait mine de repousser le pouvoir (*recusatio imperii*) même si ce dernier est de fait un usurpateur - on voit ainsi l'attitude de Constantin, pleurant tandis qu'il est revêtu de la pourpre par les soldats<sup>27</sup>. Avec ces idées de déguisement, d'artifice, on comprend que la pourpre seule ne fait pas l'empereur<sup>28</sup>. D'après Zosime, les soldats déposant Vétranion rejettent les « faux empereurs »<sup>29</sup>. Sous le règne de Théodose, Magnus Maximus n'est rien de mieux, aux yeux du panégyriste Pacatus, qu'un *purpuratus carnifex*, bourreau vêtu de pourpre<sup>30</sup>. Se pose alors la question plus large du regard, d'autant plus importante que la culture de l'Antiquité tardive est profondément visuelle<sup>31</sup>. À ce titre, le public qui assistait à une ascension impériale s'attendait à voir le nouvel empereur revêtu des *regalia*<sup>32</sup>. Dans ce cas, les individus présents lors du coup d'État voyaient-ils un homme vêtu de la pourpre et couronné du diadème, ou un pantin couvert de lambeaux avec un collier sur la tête ? Julien voudrait ainsi faire croire que les soldats de l'armée des Gaules mirent Silvanus en pièces car ils n'auraient pu tolérer la vue d'un empereur vêtu d'une robe de femme<sup>33</sup>. Il est pourtant notoire que ce meurtre, loin d'être spontané, fut manigancé par un commando envoyé par Constance II, dont faisait partie Ammien Marcellin<sup>34</sup>. Chez Julien, l'image est, à l'évidence, reconstruite pour mieux condamner le coup d'État. Ammien lui-même emploie un procédé littéraire similaire pour dénigrer l'éphémère empereur Jovien. En effet, à la mort de Julien en Perse en 363, les troupes se hâtèrent de désigner comme souverain cet officier de la garde impériale. Ammien, qui était présent au moment de son accession au pouvoir, ne le porte guère dans son cœur : non seulement il était chrétien, mais il avait aussi signé avec les Perses une paix infâmante. Faut-il s'étonner, dès lors, qu'Ammien écrive qu'il était impossible de trouver une pourpre à sa taille ? Jovien, pourtant pleinement légitime, acclamé par les troupes après la mort de son

---

<sup>24</sup> HA (éd. cit. n. 17), *Quadr. Tyr.* XIII, 2 ; Agnès MOLINIER-ARBO, « *Imperium in virtute esse non in decore*. Le discours sur le costume dans l'*Histoire Auguste* », dans *Costume et société dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. C. DELATTRE, Paris, Picard, 2003, p. 67-84, en part. p. 79. JUL. *Or.* (éd. cit. n. 19), II, 56 D, décrédibilise le coup d'État de Magnence en l'attribuant à l'influence de l'alcool.

<sup>25</sup> S. ELBERN (*op. cit.* n. 2), p. 76.

<sup>26</sup> ZOS. (éd. cit. n. 22), II, 42. Soudaineté également pour Maximien : LACTANCE, *De la Mort des Persécuteurs* [désormais LACT. *DMP*], éd. et trad. Jacques MOREAU, Paris, Cerf, 1954, XXIX ; *Panégyriques Latins* [désormais *Pan. Lat.*], éd. et trad. Édouard GALLETIER, Paris, Les Belles Lettres, 1949-1955, VII, 16, 1.

<sup>27</sup> *Pan. Lat.* (éd. cit. n. 26), VII, 8, 3. La *recusatio imperii* peut exister chez les usurpateurs : Eugène couronné par Arbogast contre son gré, EUNAPE, éd. et trad. Roger C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the later Roman Empire*, Liverpool, F. Cairns, 1981-1983, fr. 58.2.

<sup>28</sup> HA (éd. cit. n. 17), *Sev. Alex.* XXXIII, 3 ; A. MOLINIER-ARBO (art. cit. n. 24).

<sup>29</sup> ZOS. (éd. cit. n. 22), II, 44, 4.

<sup>30</sup> *Pan. Lat.* (éd. cit. n. 26), XII, 24.

<sup>31</sup> Ramsay MACMULLEN, « Some Pictures in Ammianus Marcellinus », *The Art Bulletin*, 46/4, 1964, p. 435-456 ; Sabine MACCORMACK, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, University of California Press, 1981.

<sup>32</sup> LACT. *DMP* (éd. cit. n. 26), XIX, 4, avec les remarques d'A. WARDMAN, (*art. cit.* n. 3), p. 225.

<sup>33</sup> JUL. *Or.* (éd. cit. n. 19), II, 98 D.

<sup>34</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XV, 5.

prédécesseur, apparaît ainsi comme un empereur ridicule, un pantin déguisé mis sur le même plan qu'un quelconque usurpateur<sup>35</sup>.

## Le point de vue de l'usurpateur

L'auteur du coup d'État pouvait aussi, par le choix particulier de tel ou tel insigne, construire sa propre image et chercher à guider le regard des spectateurs. Ainsi, après avoir refusé de porter un collier de femme ou une phalère de cavalier en guise de diadème, Julien accepta finalement le torque d'un draconaire<sup>36</sup>. Ce choix n'est pas anodin, car il évoque la bravoure militaire, et avait peut-être encore davantage de signification aux yeux de certains de ses soldats d'origine germanique<sup>37</sup>. Dans sa *Lettre aux Athéniens*, Julien lui-même ne cache pas ce couronnement improvisé, afin de montrer qu'il n'a fait que se plier à la décision des soldats, et qu'il n'est dès lors pas un usurpateur<sup>38</sup>. L'histoire figure chez de nombreux auteurs, signe que sa diffusion a été large<sup>39</sup>. On retrouve le même substitut chez Firmus, couronné en Afrique par un tribun, et dans les cérémonies d'accession au pouvoir du V<sup>e</sup> siècle, au cœur du palais de Constantinople où il s'agissait de distinguer le couronnement militaire de l'approbation civile qui suivait<sup>40</sup>. Ce cas de revendication de l'improvisation reste isolé. Ce sont plutôt des cas où l'on n'improvise pas - ou ceux où l'on veut faire oublier l'improvisation - qui sont mis en avant par les empereurs rebelles. Ainsi, Constantin aurait été revêtu de la pourpre de son père Constance Chlore : cet épisode, s'il est vrai, avait évidemment une signification immédiate aux yeux des spectateurs, qui n'étaient autres que les soldats de Constance ; mais, rapporté par Eusèbe de Césarée après la mort de l'empereur, il prend une autre dimension sur le long terme, en s'inscrivant dans la conception constantinienne de l'empire comme patrimoine héréditaire développée notamment à partir de 310<sup>41</sup>. La réécriture de l'événement par la propagande de l'usurpateur est flagrante dans le cas de Procope. Ammien et Zosime, s'appuyant certainement sur des sources qui lui sont favorables,

---

<sup>35</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XXV, 10, 14 ; Peter HEATHER, « Ammianus on Jovian » dans *The Late Roman World and its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, dir. J. W. DRIEVERS et D. HUNT, Londres/New York, Routledge, 1999, p. 93-103, en part. p. 95.

<sup>36</sup> Porteur de l'enseigne appelée *draco*, composée d'une tête de dragon en métal et d'une manche à air en tissu. Jonathan C. N. COULSTON, « The *draco* standard », *Journal of Roman Military Equipment Studies*, 2, 1991, p. 101-114.

<sup>37</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XX, 4, 17-18. Sur le torque, Michael P. SPEIDEL, « Late Roman Military Decorations I: Neck- and Wristbands », *Antiquité Tardive*, 4, 1996, p. 235-243.

<sup>38</sup> JULIEN, *Aux Athéniens*, éd. et trad. Jean MARTIN, « Julien dit L'apostat, écrits autobiographiques », *Antiquité Tardive*, 17, 2009, p. 17-78, 284 D. Le texte a pu servir de source à Ammien, G. SABBAH (*op. cit.* n. 22), p. 298-309. Cependant, dans ce passage, Julien pose lui-même le torque offert par le soldat sur sa tête, alors qu'il le subit chez Ammien.

<sup>39</sup> LIBANIOS, *Discours* (éd. cit. n.1), XIII, 99 ; SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, éd. Günther Chr. HANSEN, trad. Pierre PERICHON et Pierre MARAVAL, Paris, Cerf, 2004-2007, III, 1 ; ZONARAS, *Histoire*, trad. anglaise Thomas M. BANCHICH et Eugene N. LANE, *The History of Zonaras*, New York, Routledge, 2011, XIII, 10.

<sup>40</sup> Firmus : AMM. (éd. cit. n. 8), XXIX, 5, 20. Au V<sup>e</sup> siècle, Avitus (Occident) ; Léon, Anastase et Justin (Orient), cf. A. ALFÖLDI (art. cit. n. 6), p. 52-53 et Gilbert DAGRON, *Empereur et prêtre : étude sur le « césaropapisme » byzantin*, Paris, Gallimard, 1995, p. 79-90.

<sup>41</sup> EUSEBE, *Vie de Constantin*, éd. Freidhelm WINCKELMANN, trad. Marie-Josèphe RONDEAU, comm. Luce PIETRI, Paris, Cerf, 2014, I, 22 ; Ignazio TANTILLO, « Come un bene ereditario. Costantino e la retorica dell'impero-patrimonio », *Antiquité Tardive*, 6, 1998 p. 251-264.

rappellent ainsi une curieuse histoire d'après laquelle Julien lui aurait confié une pourpre avant de partir en Perse, le désignant de fait comme successeur, histoire bien plus valorisante que celle du déguisement que nous avons déjà commentée<sup>42</sup>.

## Les *regalia*, des outils de communication entre les souverains

Quoi qu'il en soit, même si un coup d'État commençait de manière improvisée, il n'était pas question de rester avec des ersatz bien longtemps. Les découvertes du Palatin, si elles doivent être attribuées à Maxence, montrent la richesse des *regalia* d'un usurpateur au bout de six ans de règne - mais sans doute n'était-il pas trop difficile de se procurer les matériaux précieux en siégeant à Rome. Julien quant à lui, qui n'arbore pas immédiatement le diadème par crainte des représailles, semble avoir porté le torque, puis un couvre-chef de fortune qu'Ammien assimile à une couronne de directeur de gymnase, qu'il troque enfin pour un vrai diadème à l'occasion de ses *quinquennialia*<sup>43</sup>. Lors des funérailles de Constance II cependant, il aurait retiré son diadème, se replaçant symboliquement dans sa position inférieure de César fidèle à son Auguste cousin<sup>44</sup>. Pour le décorum, il était préférable d'avoir un vrai diadème, un vrai manteau de pourpre, mais il était plus important encore de les obtenir des mains de l'empereur légitime. Constantin, reconnu par Galère quelques mois après sa prise du pouvoir, reçut de sa part un nouveau manteau de pourpre<sup>45</sup>. Constance II, pour lutter contre Magnence en Occident, choisit de reconnaître un autre usurpateur, Vétranion, et lui envoya un diadème pour marquer son approbation - même si, en signe de déférence, les monnaies de Vétranion ne le montrent jamais avec un diadème<sup>46</sup>. Le transfert des *regalia* est pratiqué par les usurpateurs eux-mêmes pour tenter de mettre en place une politique dynastique. Maxence aurait ainsi envoyé la pourpre à son père Maximien pour l'inviter à revenir au pouvoir<sup>47</sup>. Procope aurait à son tour confié à son parent, le *protector* Marcellus, une robe de pourpre<sup>48</sup>. Au début du V<sup>e</sup> siècle, l'usurpateur Constantin III obtint d'Honorius une robe de pourpre, et décora ensuite lui-même son fils aîné Constant d'un tel vêtement pour en faire son César, puis d'un diadème pour l'élever au rang d'Auguste, imitant en cela les cérémonies d'investiture ordinaires<sup>49</sup>. Il semble alors que dans le transfert des *regalia* par un empereur légitime, le geste compte au moins autant, si ce n'est plus, que l'objet. Un passage du panégyrique de Pacatus à Théodose, qui célèbre la victoire sur Magnus Maximus, est éclairant sur ce point. Le panégyriste, se réjouissant de la capture de l'usurpateur, attribue ce dénouement au fantôme vengeur de l'empereur Gratien, qui l'aurait empêché de se suicider

---

<sup>42</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XXIII, 3, 2 ; ZOS. (éd. cit. n. 22), IV, 4 ; Norman J. E. AUSTIN, « A usurper's claim to legitimacy. Procopius in A.D. 365/6 », *Rivista storica dell'antichità*, 2, 1972, p. 187-194.

<sup>43</sup> AMM. (éd. cit. n. 8), XX, 4, 19 ; XXI, 1, 5. Les hypothèses d'André PIGANIOL « La couronne de Julien César », *Byzantion*, 13, 1938, p. 243-248, sur la « couronne d'agonothète » de Julien supposément ornée du portrait de Constance II surinterprètent peut-être la documentation.

<sup>44</sup> PHILOSTORGE, *Histoire ecclésiastique* [désormais PHIL. HE], éd. Joseph BIDEZ, trad. Édouard DES PLACES, comm. Bruno BLECKMANN *et al.* Paris, Cerf, 2013, VI, 6.

<sup>45</sup> LACT. *DMP* (éd. cit. n. 26), XXV.

<sup>46</sup> PHIL. HE. (éd. cit. n. 44), III, 22. ; S. ELBERN (*op. cit.* n. 2), p. 86-87. Il faut noter que Magnence non plus ne porte pas systématiquement le diadème sur ses monnaies. Par la suite, tous les usurpateurs sont diadémés sur leurs frappes monétaires.

<sup>47</sup> LACT. *DMP* (éd. cit. n. 26), XXVI.

<sup>48</sup> ZOS. (éd. cit. n. 22), IV, 8, 4.

<sup>49</sup> ZOS. (éd. cit. n. 22), V, 43, 2 ; VI, 4 ; VI, 13. Cérémonial ordinaire d'accès au pouvoir : J. SZIDAT (*op. cit.* n. 2), p. 70-84.

« afin qu'il ne souillât pas de son sang impie la robe impériale et sacrée, afin que ces insignes, qui jadis étaient les tiens et qui par la suite seront ceux de tes frères, ne fussent pas, même à l'heure du châtement, arrosés d'un sang funeste »<sup>50</sup>. Bien évidemment, il semble peu probable qu'en 388 Maxime ait toujours porté un vêtement pris à Gratien en 383, mais l'image suggère qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle la transmission des *regalia* était devenue la norme au sein d'une dynastie<sup>51</sup>. Mais même si un usurpateur était susceptible de s'immiscer dans cette chaîne de transmission, le seul fait de porter la pourpre sacrée de son prédécesseur ne suffisait pas à l'absoudre de la tyrannie.

## La chute

Le retrait des *regalia* symbolise la fin du pouvoir de l'usurpateur. On voit dès le début du IV<sup>e</sup> siècle Constantin retirer la pourpre des épaules de Maximien<sup>52</sup>. Si, selon Julien, la remise des insignes impériaux à Constance II par Vétranion se fit de manière volontaire, comme s'il s'acquittait d'une dette, les récits de Philostorge et de Zosime rapportent un épisode plus violent au cours duquel l'ancien général fut arraché de la tribune par les soldats et dépouillé de sa tenue<sup>53</sup>. La violence est également employée par Théodose contre Magnus Maximus<sup>54</sup>. Il s'agit non seulement de se débarrasser de l'usurpateur, mais de faire un exemple, le corps dépouillé tenant lieu d'avertissement à l'attention des futurs rebelles<sup>55</sup>. Il faut prendre bien garde à ne pas considérer le retrait des *regalia* comme l'instant où le vaincu perd le pouvoir. Déjà anéanti militairement ou auparavant privé de ses appuis, il s'agit plutôt d'un geste symbolique venant valider sa défaite<sup>56</sup>. Dès lors, lorsque les *regalia* d'Attale sont renvoyés à Ravenne par Alaric, le retour de la pourpre et du diadème symbolise le retour à l'unité impériale – on le voit encore lorsqu'Odoacre renvoie les *regalia* de Romulus Augustule, qui ne fut jamais reconnu par l'Orient, à Constantinople<sup>57</sup>.

En définitive, dans quelle mesure les *regalia* des usurpateurs peuvent-ils être considérés comme des instruments du pouvoir ? Le piège serait de considérer la pourpre comme une incarnation du pouvoir se substituant aux individus, comme le supposait W. Avery naguère<sup>58</sup>. I. Tantillo a montré que la signification des *regalia*, que l'on parle des usurpateurs ou des empereurs considérés comme légitimes, était surtout liée à leur sacralité de

---

<sup>50</sup> *Pan. Lat.* (éd. cit. n. 26), XII, 42 : *ne regalem illum sacrosanctumque uestitum impio cruore pollueret, ne cultus olim tuus ac deinceps fratrum futurus funestum sanguinem, uel dum uindicatur, acciperet* (trad. E. GALLETIER).

<sup>51</sup> En ce sens, S. MACCORMACK (*op. cit.* n. 31), p. 184-185. I. TANTILLO (*art. cit.* n. 10), p. 21-22 émet des réserves sur le caractère systématique de cette transmission dynastique.

<sup>52</sup> LACT. *DMP* (éd. cit. n. 26), XXIX. Maximien aurait précédemment arraché la pourpre de Maxence, à qui il devait pourtant son retour au pouvoir (*Ibid.*, XXVIII).

<sup>53</sup> JUL. *Or* (éd. cit. n. 19), I, 32 A ; II, 77 C ; PHIL. *HE*, III, 22 ; Zos. II, 44.

<sup>54</sup> *Pan. Lat.* (éd. cit. n. 26), XII, 43. Zos. IV, 46, 2 est bien plus succinct.

<sup>55</sup> *Pan. Lat.* (éd. cit. n. 26), XII, 45. En écho à ce passage, le cadavre de Rufin sert aussi d'exemple chez CLAUDIEN, *Contre Rufin*, II, 450 (éd. cit. n. 20).

<sup>56</sup> Comparer avec LACT. *DMP* (éd. cit. n. 26), XXVI, Sévère renvoyant sa pourpre à Galère ; Zos. (éd. cit. n. 22), II, 28, 1, Licinius apportant ses insignes à Constantin.

<sup>57</sup> Attale : Zos. (éd. cit. n. 22), VI, 12 ; OLYMPIODORE, éd. et trad. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the later Roman Empire*, Liverpool, F. Cairns, 1981-1983, fr. 10.1. Romulus : *Anonyme de Valois*, éd. J. Moreau, Leipzig, Teubner, 1961, XII, 64.

<sup>58</sup> W. AVERY (*art. cit.* n. 7), p. 79.

plus en plus exacerbée, mais qu'ils ne portaient pas en eux-mêmes le pouvoir, qui provenait avant tout de l'acclamation par l'armée<sup>59</sup>. Par contre, l'analyse de l'usage des insignes impériaux chez les usurpateurs montre qu'il faut les concevoir avant tout comme des outils de communication au service du pouvoir. Au moment de l'ascension impériale, la pourpre et le diadème fournissent des repères visuels immédiats, même lorsqu'il ne s'agit que de pis-aller - après tout, une bonne partie des habitants de l'Empire n'avait manifestement jamais vu l'empereur<sup>60</sup>. On se retrouve confronté aux réalités concrètes d'une société tardo-antique à la culture visuelle exacerbée : même si elles sont souvent présentées comme des contrefaçons, comme des scènes de théâtre, les accessions au pouvoir des usurpateurs n'en font pas moins écho aux cérémonies fastueuses qui entourent la personne impériale. Les *regalia* sont par ailleurs objets de discours visant, de la part de l'aspirant-empereur, à montrer sa légitimité, à s'insérer dans le collège impérial, ou au contraire, de la part du vainqueur, à dénigrer le rival malheureux. Enfin, leur échange ou leur déposition est un des moyens de communication entre empereurs rivaux. Le transfert des *regalia* symbolise l'acceptation du rival au sein du collège impérial ; leur retrait parachève sa mise à l'écart et rend visible sa défaite. Sachons lire au-delà de la condamnation des tyrans et de leurs fripes de théâtre par les vainqueurs : l'adoption et l'usage de la pourpre et du diadème par les auteurs de coups d'État invitent à les mettre sur un même plan que les empereurs « légitimes », car ils partagent un même langage politique.

## Bibliographie

### Sources antiques

AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, éd. et trad. Jacques FONTAINE *et al.* Paris, Les Belles Lettres, 1978-1999.

*Anonyme de Valois*, éd. Jacques MOREAU, Leipzig, Teubner, 1961.

Roger C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the later Roman Empire*, Liverpool, F. Cairns, 1981-1983.

CLAUDIEN, *Poèmes politiques*, éd et trad. Jean-Louis CHARLET, Paris, Les Belles Lettres, 2000.

EUSEBE, *Vie de Constantin*, éd. Freidhelm WINCKELMANN, trad. Marie-Josèphe RONDEAU, comm. Luce PIETRI, Paris, Cerf, 2014.

*Histoire Auguste*, éd. et trad. André CHASTAGNOL, Paris, Robert Laffont, 1994.

JULIEN, *Discours*, éd. et trad. Joseph BIDEZ, Paris, Les Belles Lettres, 1932.

LACTANCE, *De la Mort des Persécuteurs*, éd. et trad. Jacques MOREAU, Paris, Cerf, 1954.

LIBANIOS, *Libanii Opera*, éd. Richard FOERSTER, Leipzig, Teubner, 1903-1927.

---

<sup>59</sup> I. TANTILLO (*art. cit.* n. 10), p. 23.

<sup>60</sup> Paul VEYNE, *L'empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005, p. 78.

OROSE, *Histoires contre les païens*, éd. et trad. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris, Les Belles Lettres, 1990-1991.

*Panegyriques Latins*, éd. et trad. Edouard GALLETIER, Paris, Les Belles Lettres, 1949-1955.

PHILOSTORGE, *Histoire ecclésiastique*, éd. Joseph BIDEZ, trad. Édouard DES PLACES, comm. Bruno BLECKMANN [et al.], Paris, Cerf, 2013.

SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, éd. Günther Chr. HANSEN, trad. Pierre PERICHON et Pierre MARAVAL, Paris, Cerf, 2004-2007.

THEMISTIUS, *Discours*, éd. Glanville DOWNEY et Albert F. NORMAN, Leipzig, Teubner, 1965-1974.

ZONARAS, *Histoire*, trad. anglaise Thomas M. BANCHICH et Eugene N. LANE, *The History of Zonaras*, New York, Routledge, 2011.

ZOSIME, *Histoire Nouvelle*, éd. et trad. François PASCHOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1971-1989.

## Travaux modernes

Andreas ALFÖLDI, « Insignien und Tracht der Römischen Kaiser », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung*, 50, 1935, p. 1-171.

Norman J. E. AUSTIN, « A usurper's claim to legitimacy. Procopius in A.D. 365/6 », *Rivista storica dell'antichità*, 2, 1972, p. 187-194.

William T. AVERY, « The *adorati purpurae* and the importance of the Imperial Purple in the fourth century », *Memoirs of the American Academy in Rome*, 16, 1940, p. 66-80.

Dominique CARDON *et al.* « Aperçus sur l'art de la teinture en Égypte romaine : analyses de colorants textiles des *praesidia* du désert oriental », *Antiquité Tardive*, 12, 2004, p. 101-112.

Jonathan C. N. COULSTON, « The *draco* standard », *Journal of Roman Military Equipment Studies*, 2, 1991, p. 101-114.

Gilbert DAGRON, *Empereur et prêtre : étude sur le « Césaropapisme » byzantin*, Paris, Gallimard, 1995.

Roland DELMAIRE, *Largesses sacrées et res priuata. L'aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1989.

Stephan ELBERN, *Usurpationen im spätrömischen Reich*, Bonn, R. Habelt, 1984.

Egon FLAIG, *Den Kaiser Herausfordern : die usurpation im Römischen Reich*, Francfort-sur-le-Main, Campus Verlag, 1992.

Peter HEATHER, « Ammianus on Jovian » dans *The Late Roman World and its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, dir. J. W. DRIJVERS et D. HUNT, Londres/New York, Routledge, 1999, p. 93-103.

Mark HUMPHRIES, « From Usurper to Emperor: The Politics of Legitimation in the Age of Constantine », *Journal of Late Antiquity*, 1/1, 2008, p. 82-100.

*I segni del potere. Realtà e immaginario della sovranità nella Roma imperiale*, dir. C. PANELLA, Bari, Edipuglia, 2011.

Frank KOLB, *Herrscherideologie in der Spätantike*, Berlin, Akademie Verlag, 2001.

Yann LE BOHEC, « L'usurpation au IV<sup>e</sup> siècle : le risque de l'exclusion » dans *Les exclus dans l'Antiquité*, dir. C. WOLFF, Paris, De Boccard, 2007, p. 95-105.

Sabine MACCORMACK, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, University of California Press, 1981.

Ramsay MACMULLEN, « Some Pictures in Ammianus Marcellinus », *The Art Bulletin*, 46/4, 1964, p. 435-456.

Violaine MALINEAU, « Les éléments du costume de théâtre dans l'Antiquité tardive », dans *Costume et société dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. C. DELATTRE, Paris, Picard, 2003, p. 153-168.

Jean MARTIN, « Julien dit L'apostat, écrits autobiographiques », *Antiquité Tardive*, 17, 2009, p. 17-78.

Reinhold MEYER, *History of Purple as a Status Symbol in Antiquity*, Bruxelles, Latomus, 1970.

Agnès MOLINIER-ARBO, « *Imperium in virtute esse non in decore*. Le discours sur le costume dans l'*Histoire Auguste* », dans *Costume et société dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. C. DELATTRE, Paris, Picard, 2003, p. 67-84.

Agnès MOLINIER-ARBO, « Notes sur la pourpre dans l'*Histoire Auguste* », dans *Autour de Lactance. Hommages à Pierre Monat*, dir. J.-Y. GUILLAUMIN et S. RATTI, Besançon, Université de Franche-Comté, 2003, p. 301-314.

François PASCHOUD, « Le tyran fantasmé : variations de l'*Histoire Auguste* sur le thème de l'usurpation », dans *Usurpationen in der Spätantike*, dir. F. PASCHOUD et J. SZIDAT, Stuttgart, F. Steiner, 1997, p. 87-98.

André PIGANIOL « La couronne de Julien César », *Byzantion*, 13, 1938, p. 243-248.

Guy SABBAH, *La méthode d'Ammien Marcellin*, Paris, Les Belles Lettres, 1978.

Michael P. SPEIDEL, « Late Roman Military Decorations I: Neck- and Wristbands », *Antiquité Tardive*, 4, 1996, p. 235-243.

Gerhard STEIGERWALD, « Das kaiserliche Purpurprivileg in spätrömischer und frühbyzantinischer Zeit », *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 33, 1990, p. 209-239.

Ronald SYME, *Ammianus and the Historia Augusta*, Oxford, Clarendon Press, 1968.

Joachim SZIDAT, *Usurpator tanti nominis: Kaiser und Usurpator in der Spätantike (337-476 n. Chr.)*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010.

Ignazio TANTILLO, « Come un bene ereditario. Costantino e la retorica dell'impero-patrimonio », *Antiquité Tardive*, 6, 1998, p. 251-264.

Ignazio TANTILLO, « Insegne e legittimazione nell'impero romano », dans *I segni del potere. Realtà e immaginario della sovranità nella Roma imperiale*, dir. C. PANELLA, Bari, Edipuglia, 2011, p. 13-24.

*Usurpationen in der Spätantike*, dir. F. PASCHOUD et J. SZIDAT, Stuttgart, F. Steiner, 1997.

Paul VEYNE, *L'empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005.

Alan WARDMAN, « Usurpers and internal conflicts in the fourth century AD », *Historia*, 33, 1984, p. 220-237.

## **Pour citer cet article**

Maxime Emion (2017). "Le pouvoir improvisé ? Pourpre impériale et diadème des usurpateurs dans l'Antiquité tardive". *Annales de Janua*, n°5.

[En ligne] Publié en ligne le 11 avril 2017.

URL : <http://AnnalesdeJanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1582>